Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213500846-20260413-2026_33-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune de Comblessac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15
Quorum respecté		

Date de la convocation
31/03/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Et publication ou notification

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à vingt heures,
Le Conseil Municipal de Comblessac, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de RICAUD Christophe, Maire

Présents :
RICAUD Christophe
DANILO Franck
BERHAULT Patricia
GERARD Philippe
CAIZES Michel
FEVRIER Jean-Pierre
BEAUDOUIN Isabelle
ROUSSIERE Didier
BOUCHET Alexandra
GILBERT Donatien
MOTAIS Elodie
VARRIER Karine
MOTEL Romain arrivé à 20h15
CHAUVEL Anais

Absences excusées : THEAUDIN Stéphanie procuration à CHAUVEL Anais

Absences : //

A été nommé secrétaire de séance : DANILO Franck

2026-33 Désignation des représentants communaux au sein du Syndicat Mixte Eau des Bruyères

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la mise en œuvre de la Loi NOTRe qui a transféré la compétence eau potable vers les intercommunalités ;

Considérant qu'en conséquence, VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTÉ (VHBC), notre EPCI de rattachement est compétente en matière d'eau potable depuis le 1er janvier 2020 ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2019 modifié, portant création du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable « Les Bruyères »

Vu l'arrêté du 24 DEC. 2025 portant modification des statuts du Syndicat mixte Eau des Bruyères modifiant à compter du 1 janvier 2026 son périmètre géographique ;

Vu les compétences exercées pour le compte et par transfert des communes adhérentes ;

Considérant qu'il appartient à VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTÉ, de désigner des délégués sans obligation qu'il soit issu d'un conseil municipal d'une de ses communes membres ;

Considérant la possibilité pour la commune de Comblessac de proposer des délégués à VHBC ;

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213500846-20260413-2026_33-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **De proposer** les représentants communaux ci-après à VHBC comme délégués au SM Eau des Bruyères
  - **Titulaire : Franck DANILO**
  - **Suppléant : Jean-Pierre FEVRIER**
- **D'autoriser** M le Maire ou son représentant à porter à connaissance de VHBC cette désignation

Le Maire
Christophe RICAUD

MAIRIE de COMBLESSAC
35 (I.-et-V.)

Le secrétaire de séance
Franck DANILO